



## **Communiqué de presse**

### **Réaction à l'annonce de la réduction de la vitesse sur le périphérique parisien à 50 km/h**

Paris, le 16 septembre 2024.

À partir du 1er octobre 2024, la vitesse maximale sur le périphérique parisien passera de 70 km/h à 50 km/h, une décision unilatérale qui sera prise par arrêté municipal.

Nos organisations et nos entreprises adhérentes engagées dans une démarche sociétale partagent les objectifs louables de lutte contre la pollution et les nuisances sonores mais nous regrettons que cette décision ait été prise de manière solitaire par la Maire de Paris, sans une consultation préalable des riverains, des usagers, des acteurs économiques, des communes limitrophes, de la région Île-de-France et de l'État.

Aucune étude préalable sur la pollution atmosphérique et sonore n'a été réalisée, alors même que l'Ademe dans une étude de 2014 indiquait un impact « plutôt négatif » de la diminution de la vitesse en-dessous de 70 km/h.

Aucune mesure permettant une fluidification du trafic n'a été proposée quand on sait que les embouteillages aggravent la pollution de l'air, surtout en période de pointe, et que la Mairie de Paris envisage de pérenniser la voie Olympique, bientôt réservée au covoiturage.

Concernant les pollutions sonores, il paraît davantage pertinent d'achever l'installation de revêtements antibruit et développer de nouveaux équipements comme le préconise la région Ile-de-France.

Nous savons que de plus longs trajets pendulaires affectent directement la qualité de vie et les engagements professionnels des franciliens. Nous craignons que ces mesures constituent une nouvelle injustice pour les ménages les plus fragiles financièrement. Le prix élevé du logement, oblige nombre d'actifs à se loger de plus en plus loin de leur lieu de travail. Cet éloignement subi est prégnant pour les métiers non télétravaillables, souvent en tension et en horaires décalés (hôtellerie-restauration, nettoyage, santé...). Elle aura aussi une incidence négative sur la fréquentation des consommateurs auprès des commerces et des services de Paris et de la petite ceinture.

Nous appelons la Mairie de Paris à ouvrir une période de consultation avec tous les acteurs économiques pour penser ensemble les mobilités et l'intermodalité responsables, véritable enjeu de société dans la région capitale.

**Bernard Cohen-Hadad**, Président de la CPME Paris Île-de-France,

**Frank Delvau**, Président de l'UMIH Île-de-France,

**Jean-Claude Dugeny**, Président de Mobilians Île-de-France,

**Pascal Barré**, Président de la FNTR Île-de-France et

**Alexis Gibergues**, Président de l'OTRE Île-de-France



**Bernard Cohen-Hadad**, *Président de la CPME Paris Île-de-France*

**La CPME Paris Île-de-France** est l'union territoriale interprofessionnelle dédiée aux TPE-PME franciliennes tous secteurs confondus - commerce, industrie, services. Elle défend les intérêts des chefs de TPE-PME franciliennes auprès des pouvoirs publics, des institutions et des médias ; elle les accompagne pour le développement de leurs activités. Conformément à sa conception d'une entreprise citoyenne, la CPME Paris Île-de-France assume pleinement son rôle dans la vie des territoires. Elle est présidée par M. Bernard COHEN-HADAD.

Contact presse : **Nicolas Martin-Lalande**, +33 6 81 27 91 89, [nml@impulsoconseil.com](mailto:nml@impulsoconseil.com)



**Frank Delvau**, *Président de l'UMIH Île-de-France*

Le rôle de l'**UMIH Paris Île de France** est de représenter ses adhérents, professionnels du secteur des CHRD cafés, hôtels, restaurants, traiteurs et discothèques et de se mobiliser pour défendre les intérêts de ces entreprises en les accompagnant au quotidien dans leurs activités.

Contact presse : **Valentine Gas**, +33 (0)6 03 69 34 11, [communication@umihparis-idf.fr](mailto:communication@umihparis-idf.fr)



**Jean-Claude Dugeny**, *Président de Mobilians Île-de-France*

**MOBILIANS** est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité (dont 21 000 en Ile-de-France) et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

Contact presse : **Laure de Verdun**, Responsable des Relations Médias – 06.12.43.33.37 et **Mélanie Petitier**, Chargée de projet - Communication institutionnelle et événementiel - 06.34.57.27.35 - [mpetitier@mobilians.fr](mailto:mpetitier@mobilians.fr)



**Pascal Barré**, *Président de la FNTR Île-de-France*

**La FNTR Ile-de-France** représente les entreprises du transport routier de marchandises. Elle poursuit aujourd'hui un double objectif ; répondre aux attentes à court terme des entreprises du secteur et anticiper les évolutions de la Profession. Une mission rendue possible par une éthique forte et de nombreux atouts : un fort maillage territorial, une représentativité multisectorielle, des expertises techniques, économiques, juridiques, sociales et environnementales et une forte crédibilité auprès des pouvoirs politiques.

Contact presse : **Pauline Martin**, Déléguée Régionale Ile-de-France - 06 51 77 45 68



**Alexis Gibergues**, *Président de l'OTRE Île-de-France*

**L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE)** est une organisation professionnelle fondée en 2000. Elle représente l'ensemble des métiers de la branche des Transports Routiers et des activités auxiliaires. Elle fédère plus de 3500 entreprises représentant plus de 80000 salariés (\*). L'OTRE a pour vocation de défendre l'intérêt des PME françaises à capitaux patrimoniaux, dont le chef d'entreprise dirige la société.

Contact presse : **Bruce Aiglehoux**, Secrétaire Général, [bruce.aiglehoux@otre.fr](mailto:bruce.aiglehoux@otre.fr)